

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SDS A0016912 RPI CHECK

Version: 3 (14-10-2022)-FR

Selon 1907/2006/CE, Article 31

RUBRIQUE 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom de produit RPI-Check

Code du produit A0016912

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées RPI-Check est une solution isotonique utilisée dans la routine quotidienne pour surveiller le fonctionnement des fonctions de mesure du RPI. Si un changement de performance est déterminé, cela peut indiquer que le RPI nécessite une intervention.

Emploi de la substance / de la préparation Produits chimiques de laboratoire.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Mechatronics Instruments B.V.
P.O. Box 225
1620 AE Hoorn
Pays-Bas

Producteur/fournisseur **Téléphone:**+31 229 291 129
Fax:+31 229 241 534

Service chargé des renseignements **Contacteur:** Support Department
Email: support@rrmechatronics.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence Support
Pendant les heures normales de bureau (8:00 à 16:30, GMT+1)
Téléphone: +31 229 291 129

RUBRIQUE 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Néant.

Pictogrammes de danger Néant.

Mention d'avertissement Néant.

Mentions de danger Néant.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT Non applicable.

vPvB Non applicable.

RUBRIQUE 3 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

No CAS Désignation PURIFIED WATER

Code(s) d'identification

Numéro CE 231-791-2

3.2 Mélange

Description Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

Composants contribuant aux dangers Néant.

Indications complémentaires Non applicable.

RUBRIQUE 4 PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Indications générales Aucune mesure particulière n'est requise.

Après inhalation: Transporter à l'air frais. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire pas En cas de difficultés de respiration, administrer de l'oxygène.

Après contact avec la peau En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Après contact avec les yeux Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Après ingestion Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

RUBRIQUE 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Non nécessaire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations ou dans les eaux de surface.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselgur, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Assurer une ventilation adéquate.

6.4 Référence à d'autres rubriques Aucune substance dangereuse n'est dégagée.
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Aucune mesure particulière n'est requise.

Préventions des incendies et des explosions Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun Aucune exigence particulière.

Autres indications sur les Néant

conditions de stockage

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Aucune utilisation spécifique prévue à l'exception de celles mentionnées à la section 1.2.

RUBRIQUE 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Indications complémentaires Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Contrôles Techniques Appropriés**

Mesures générales de protection et d'hygiène Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produit chimiques.

Protection respiratoire Non nécessaire.

Protection des mains Porter exclusivement des gants appropriés avec un marquage CE, incluant un numéro de contrôle à quatre chiffres. Les gants de protection utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme correspondante EN374.

contact total: *contact par éclaboussures:*

Matière des gants:	Caoutchouc nitrile	Caoutchouc nitrile
Épaisseur du gant:	0,11 mm	0,11 mm
Délai de rupture:	480 min	480 min

Protection des yeux Lunettes de protection hermétiques.

RUBRIQUE 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	Liquide.
Couleur	Selon désignation produit
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Non déterminé.
Valeur pH à 20°C	Non déterminé.
Point de fusion/Point de congélation	0 °C
Point d'ébullition	100 °C
Point d'éclair	Non applicable.

Inflammabilité	Le produit n'est pas auto-allumage.
Propriétés explosives	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosion	
Inférieure	Non déterminé.
Supérieure	Non déterminé.
Pression de vapeur	23 hPa (20°C)
Densité à 20°C	1.00575 g/cm ³
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur	Non déterminé.
Solubilité dans l'eau	Entièrement miscible.
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Viscosité	
Dynamique	Non déterminé.
Cinématique	Non déterminé.
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.2 Stabilité chimique	Pas de décomposition si utilisé conformément aux spécifications.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue.
10.4 Conditions à éviter	Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.5 Matières incompatibles	Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.6 Produits de décomposition dangereux	Pas de produit de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Effet primaire d'irritation de la peau	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Effet primaire d'irritation des yeux	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité des Cellules Germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT-Exposition Unique	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible - Expositions répétées	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Risque d'Aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1 Toxicité	Pas d'autres informations importantes disponibles.
12. 2 Persistance et dégradabilité	Pas d'autres informations importantes disponibles.
12. 3 Potentiel de bioaccumulation	Pas d'autres informations importantes disponibles.
12. 4 Mobilité dans le sol	Pas d'autres informations importantes disponibles.
Autres indications écologiques	
Indications générales:	Classe de pollution des eaux (D) 1 (Evaluation propre) Légèrement dangereux pour l'eau. Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
12. 5 Résultats des évaluations PBT et VPVB	Non applicable.
12. 6 Autres effets néfastes	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets	
Recommandation	De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.
Emballages non nettoyés	
Recommandation	Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Produit de nettoyage recommandé	Eau, éventuellement avec addition de produit de nettoyage.

RUBRIQUE 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU	
ADR, ADN, IMDG, IATA	Néant.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA Néant.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA Néant.

Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin: Néant.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

Transport/Indications complémentaires

Pas de produit dangereux d'après les dispositions cidessus.

"Règlement type" de l'ONU

Néant.

RUBRIQUE 15 INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATIONS**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Directive 2012/18/UE Substances dangereuses désignées - ANNEXE I**

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales**Classe de pollution des eaux**

Classe de pollution des eaux 1 (Evaluation propre) Légèrement dangereux pour l'eau.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16 AUTRES DONNÉES

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.